

DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le ministre d'État

Lettre du ministre d'État du 27 août 2018 pris en application du 2° du I de l'article R. 122-6 du code de l'environnement pour la reconfiguration du barrage de Poutès (nommé « Nouveau Poutès Optimisé ») sur la commune de Monistrol d'Allier en Haute-Loire, porté par EDF

NOR : TRED1830724S

*Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire
à Monsieur le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.*

Par courrier du 1^{er} août 2018, vous avez sollicité l'évocation, en application du 2° du I de l'article R. 122-6 du code de l'environnement, du dossier d'exécution pour la reconfiguration du barrage de Poutès (nommé « Nouveau Poutès optimisé ») sur la commune de Monistrol d'Allier en Haute-Loire, porté par EDF.

Compte tenu des forts enjeux environnementaux du projet notamment en lien avec la présence du saumon atlantique (espèce emblématique et d'intérêt communautaire), de l'anguille (espèce classée sur la liste rouge de l'UICN comme espèce en danger critique d'extinction), d'un cadre exceptionnel d'une grande richesse (zones Natura 2000), ainsi que d'un risque contentieux important, j'ai décidé, en application du 2° du I de l'article R. 122-6 du code de l'environnement, de me saisir de l'étude d'impact du projet.

J'ai également décidé de déléguer à la formation d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (Ae CGEDD) la compétence pour se prononcer sur ce projet, comme le permet le dernier alinéa du 3° du I de l'article R. 122-6 précité.

Je vous demande de bien vouloir faire parvenir, sous quinzaine, le dossier de demande d'autorisation de ce projet, contenant l'étude d'impact à l'Ae CGEDD.

L'Ae CGEDD se prononcera dans un délai de deux mois à compter de la réception du dossier complet. Son avis sera alors rendu public et transmis à l'autorité compétente pour autoriser le projet.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes meilleures salutations.

Fait le 27 août 2018.

NICOLAS HULOT

Copie à :

Monsieur le président de la formation d'autorité environnementale du CGEDD.

Madame la commissaire générale au développement durable.